

AFFAIRE N° 13 - Acquisition, au titre de la Z. I. F., d'un terrain de 850 m<sup>2</sup> sis à Moufia, appartenant à Monsieur GRONDIN Yves Augustin.

LE MAIRE donne lecture du rapport

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

La Commune envisage d'exercer son droit de préemption sur un terrain de 850 m<sup>2</sup>, cadastré section BI n° 27 (partie), appartenant à Monsieur GRONDIN Yves Augustin et sis à Moufia, à l'intérieur de la Zone d'Intervention Foncière.

Ce terrain se trouve également compris dans le périmètre de la Zone d'Aménagement Concerté de Moufia en cours de création et, dans cette zone, au milieu d'un secteur destiné à de l'habitat très social.

L'immeuble a fait l'objet d'une déclaration d'intention d'aliéner au prix de 55 000 F, compatible avec l'estimation des Services Fiscaux.

Je vous demande, Mesdames et Messieurs, de m'autoriser à effectuer le paiement de ce terrain au prix de 55 000 F ainsi que des honoraires de Maîtres LEMERLE, ATEC TAM et GRONDIN, notaires associés chargés de la rédaction de l'acte de vente.

La dépense sera prélevée sur l'emprunt, inscrit au budget supplémentaire de 1977, à contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour le financement des acquisitions de la Commune dans les Zones d'Aménagement Différé et la Zone d'Intervention Foncière.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

*vu*  
*Pour le Maire et par délégation*  
*Le Directeur des Finances*  
*et des collectivités locales*  
*Signé Paul PASTOR*

*pour copie conforme*  
*Saint Denis le 28 décembre 1978*  
*Le Chef de bureau délégué*  
*Go LACOSTE*